



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 6460

Texte de la question

Mme Dolores Roqué interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les principes et les critères qui ont prévalu aux mesures d'urgence prises pour la rentrée 2012. La communauté éducative peut renouer avec la confiance et saluer l'inversion de tendance. À la suppression (est-il besoin de rappeler les 14 000 suppressions supplémentaires initialement prévues pour la rentrée 2012), succède la création de 1 000 postes en primaire et chaque académie se voit allouer une dotation supplémentaire. Pour celle de Montpellier, dont dépend sa circonscription, 35 postes ont été attribués. On sait l'impatience d'un corps bafoué et méprisé qu'il faudra convaincre qu'on ne peut, en urgence, en un mois, réparer dix mois de destruction. Elle lui demande de rappeler les principes et critères qui ont prévalu aux mesures d'urgence évoquées et la cible des affectations prévues pour l'académie de Montpellier.

Données clés

Auteur : [Mme Dolores Roqué](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6460

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5468

Question retirée le : 30 octobre 2012 (Fin de mandat)